

VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES
PUBLICS/SECTEUR MARCHES PUBLICS

DEC2020_ 0223

DÉCISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES RELATIF À L'ORGANISATION DES MINI-SÉJOURS 2021, LOTS 1, 2 ET 3.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative, du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire, ainsi que de divers textes, notamment les articles L. 2113-10, R. 2113-1, L. 2123-1-1°, R. 2123-1-3°, R. 2131-14 et L. 2125-1-1°,

VU la délibération n° DEL2020_0064 du Conseil municipal du 24 mai 2020 portant délégations au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU le dossier de consultation des entreprises portant sur la procédure adaptée relative au marché public de services pour l'organisation des mini-séjours 2021, alloti comme suit :

Lot n° 1 : Accueil d'enfants de 4 à 6 ans et 7 à 10 ans en juillet 2021 ;

Lot n° 2 : Accueil d'enfants de 7 à 10 ans en juillet 2021 ;

Lot n° 3 : Accueil d'enfants de 4 à 6 ans et de 7 à 10 ans en août 2021 ;

Lot n° 4 : Accueil d'adolescents de 11 à 17 ans en juillet 2021 ;

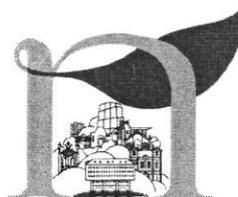
Lot n° 5 : Accueil d'enfants de 6 à 10 ans en février 2021 ;

Lot n° 6 : Accueil d'adolescents de 11 à 17 ans en février 2021,

VU l'avis d'appel public à la concurrence mis en ligne, concomitamment avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 10 septembre 2020, sur la plateforme de dématérialisation de la ville sous la référence n° 734348, et publié sur le site MarchésOnline sous la référence n° 3566872,

VU le rapport d'analyse des offres établi au regard des critères pondérés d'attribution des offres, à savoir le critère de la valeur technique pondéré à 60 % et le critère du prix pondéré à 40 %,

1/3



VILLE DE NOTSEL

Suite de la décision DEC2020_ 0 2 2 3

Portant « Conclusion du marché public de services relatif à l'organisation des mini-séjours 2021, lots 1, 2 et 3. »

CONSIDÉRANT que cinq offres ont été déposées dans le délai imparti (date et heure limites de remise des offres fixées au 6 octobre 2020 à 12 h 00), qu'aucune candidature n'a été reçue pour les lots n° 5 et 6, que les candidatures des lots n° 1 à 4 ont été admises, et que dès lors il a été procédé à l'analyse d'une offre pour le lot n° 1, d'une offre pour le lot n° 2, et une offre pour le lot n° 3 (l'analyse du lot n° 4 étant en cours),

CONSIDÉRANT que pour les lots n° 5 et 6 infructueux, la commune décide de ne pas relancer ces lots, compte tenu du contexte sanitaire,

CONSIDÉRANT qu'au regard des critères pondérés d'attribution des offres susvisés, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'association Pep Découvertes pour les lots n° 1 et 3, et celle de la société Océane Voyages Juniors pour le lot n° 2,

CONSIDÉRANT que la prestation relève de la classe d'achat « Services sociaux et autres services spécifiques, dont la liste figure dans un avis annexé au code de la commande publique, quelle que soit la valeur estimée du besoin »,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec l'association PEP Découvertes, sise 5/7 rue Georges-Enesco 94026 CRETEIL Cedex, le marché public de services relatif à l'organisation des mini-séjours 2021 pour les lots suivants :

- lot n° 1 « Accueil d'enfants de 4 à 6 ans et 7 à 10 ans - Thème principal : Milieu marin », pour le prix unitaire de 415,86 € nets par enfant (25 maximum), soit un montant global maximal de 10 396,50 € nets. Le séjour se déroulera au centre « Elie Momboisse » à Portbail dans la Manche, du 12 au 16 juillet 2021 (durée de 5 jours) ;

- lot n° 3 « Accueil d'enfants de 4 à 6 ans et de 7 à 10 ans - Thème principal : Activités nautiques et cirque », pour le prix unitaire de 439,56 € nets par enfant (25 maximum), soit un montant global maximal de 10 989,00 € nets. Le séjour se déroulera au centre « Elie Momboisse » à Portbail dans la Manche, du 9 au 13 août 2021 (durée de 5 jours).

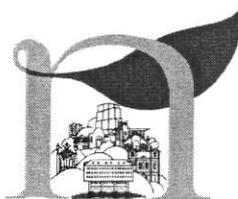
ARTICLE 2 : Il est conclu avec la société OCÉANE VOYAGES JUNIORS SARL, sise 215 rue Pierre-Mauroy 59000 LILLE, le marché public de services relatif à l'organisation des mini-séjours 2021 - lot n° 2 « Accueil d'enfants de 7 à 10 ans - Thème principal : Sports mécaniques », pour le prix unitaire de 520,00 € TTC par enfant (12 maximum), soit un montant global maximal de 6 240,00 € TTC. Le séjour se déroulera à la « Maison Familiale et Rurale - Le Cateau Cambrésis » dans le Nord, du 26 au 30 juillet 2021 (durée de 5 jours).

ARTICLE 3 : Les crédits correspondants sont prévus au budget communal.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy ;
- Madame la Comptable publique de Marne-la-Vallée ;

2/3



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision DEC2020_ **0223**
Portant « Conclusion du marché public de services relatif à l'organisation des mini-séjours 2021, lots 1, 2 et 3. »

- Madame le Directeur général des services de Noisiel ;
- aux titulaires des marchés,

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 6 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 22-12-2020



Le Maire
Mathieu Viskovic

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le 24 DEC. 2020
Affiché en Mairie le 24 DEC. 2020
Publié au RAA le 24 DEC. 2020
~~Notifié le~~ 24 DEC. 2020

